

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT À LA CARTE SCOLAIRE

23-1

À déposer dans l'établissement d'origine au plus tard le 5 mai 2025, délai de rigueur

- Établissement demandé **dans le département d'origine**
 Établissement demandé **hors département d'origine**

PARTIE À REMPLIR PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Nom et prénom de l'élève :	
Date de naissance :	
Nom du représentant légal :	
Adresse :	
Commune de résidence :	
Nom et adresse de l'établissement d'origine :	
Classe suivie au titre de l'année scolaire en cours :	
Lycée(s) de secteur (en fonction du domicile)	Lycée sollicité par les représentants légaux
<p>Critère retenu : <input type="radio"/> ❶ élève souffrant d'un handicap</p> <p><i>cochez la case</i> <input type="radio"/> ❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé</p> <p><i>correspondante</i> <input type="radio"/> ❸ élève boursier sur critère social ou boursier au mérite</p> <p>pièces à fournir <input type="radio"/> ❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation du lycée souhaité</p> <p><i>cf. fiche 23-2</i> <input type="radio"/> ❺ élève résidant à proximité du lycée demandé</p> <p>au verso <input type="radio"/> ❻ élève devant suivre un parcours scolaire particulier</p>	
Observations complémentaires :	
Date :	Signature :
<p>IMPORTANT Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, la demande d'assouplissement à la carte scolaire ne sera satisfaite que dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du secteur et sur la base des critères énumérés ci-dessus.</p>	

NOTIFICATION DE LA DÉCISION

Le résultat de l'affectation communiqué **le 27 juin** vaut réponse à la demande formulée.

Toute demande incomplète et/ou arrivée hors délai est déclarée irrecevable lors de la commission.

PRIORITÉ SOLLICITÉE	PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES
① Élève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant et/ou avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH. (cf. fiche 22-1)
② Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé.	Certificat du médecin traitant et/ou avis du médecin scolaire. (cf. fiche 22-1)
③ Élève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.
④ Élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation du lycée souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de seconde ou de première au titre de la présente année scolaire.
⑤ Élève résidant à proximité du lycée demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.
⑥ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive (cf. fiche 24), de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.

* Le dossier « assouplissement à la carte scolaire » ne doit pas être constitué pour les élèves en continuité pédagogique lié à l'apprentissage d'une langue vivante en collège non enseignée dans le ou les lycées de secteur. (Cf. fiche 8-10)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU FORMULAIRE ASSOULISSEMENT À LA
CARTE SCOLAIRE**

23-3

À compléter par l'établissement d'origine

COLLÈGE LE VIEUX CHENE

1 Chemin du Bicheret

77700 CHESSY

Tel: 0164170099- Fax: 0164170100

Nom de l'établissement :0772651N.....

accuse réception de la demande d'assouplissement à la carte scolaire de l'élève :

À réception du formulaire rempli par l'élève et ses représentants légaux, cochez ci-dessous la priorité sollicitée, ainsi que le ou les justificatifs fournis :

CHOIX (À COCHER)	PRIORITÉ SOLLICITÉE	PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES	PIÈCES DÉPOSÉES
	① Élève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH.	
	② Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire.	
	③ Élève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.	
	④ Élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation du lycée souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de 2 ^{de} ou de 1 ^{re} au titre de la présente année scolaire.	
	⑤ Élève résidant à proximité du lycée demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.	
	⑥ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.	

Le :/...../.....
Signatures du ou des représentant(s) légal(aux):

Le :/...../.....
Cachet et Signature du chef d'établissement :

Dossier à dupliquer et à remettre aux représentants légaux et à la Divel concernée.
L'établissement d'origine prend soin de conserver l'original : ce document fera foi en cas de litige.
Le résultat de l'affectation communiqué le 27 juin vaut réponse à la demande formulée.